RALLYE DE LA VALLEE DE L'OGNON
06 et 07 NOVEMBRE 2026

ADDITIF ORGANISATION N°1

ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES
5.2P Publicité

La publicité obligatoire sera la suivante :

-PLAQUE D'IMMATRICULATION : Maçonnerie Maxime MOUREY



-PARE-BRISE COTE COPILOTE : Le Comptoir de l'Ours



-PARE-BRISE COTE PILOTE : Pièces Auto Baumoises



-PANNEAU DE PORTE PILOTE avec visa technique :



-PANNEAU DE PORTE COPILOTE :



A APPOSER N'IMPORTE OU SUR LA VOITURE (obligatoire) :

BPS RACING